

Votre logo

100, rue Quelconque, bureau 1100  
Tour de la Grand-Place  
Ville (Province) L2L 3L0

Votre conseiller :  
Reese Sloan  
555-123-4567  
rsloan@yourcompany.ca

1006855600 B  
Janvier à décembre 2021

## VOTRE RAPPORT ANNUEL SUR LE RENDEMENT ET LES FRAIS DE VOS PLACEMENTS

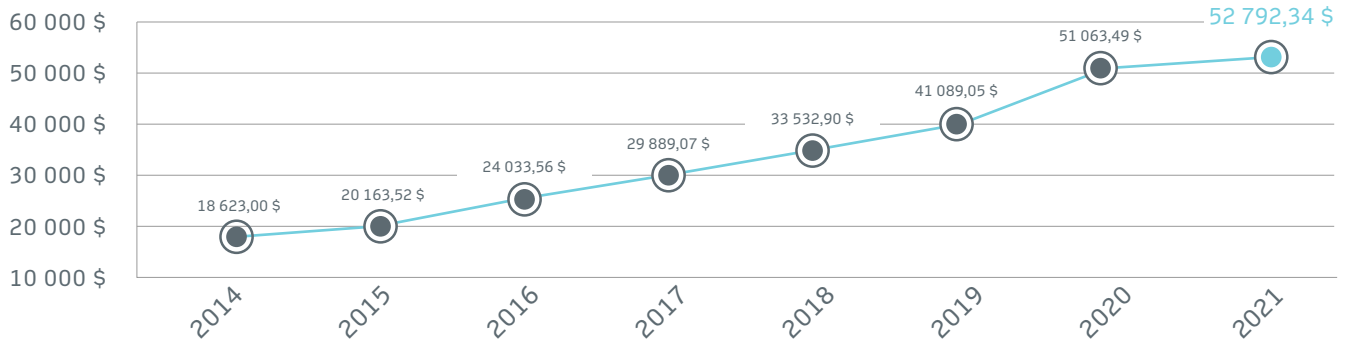
[DATE]

Madame, Monsieur,

Ce rapport comprend :

- La **valeur\*** de votre compte en dollars canadiens.
- Le **rendement des placements** que vous déteniez avec nous au cours de la dernière année, après déduction des frais.
- Les **dépôts et les retraits que vous avez effectués** dans votre compte au cours de la dernière année.
- Les **frais que vous avez payés pour nos services**.

### VALEUR DE VOTRE COMPTE À LA FIN DE L'ANNÉE



### VARIATION DE LA VALEUR DE VOTRE COMPTE CETTE ANNÉE

	Au cours de la dernière année	Depuis l'ouverture du compte en 2014
Valeur à l'ouverture	51 063,49 \$	0 \$
Vos retraits	(5 200,00 \$)	(5 200,00 \$)
Vos dépôts	4 000,00 \$	21 500,00 \$
Variation de la valeur	2 928,85 \$	36 492,34 \$

Valeur du compte après les fluctuations  
du marché au 31 décembre 2021

**52 792,34 \$ CA**

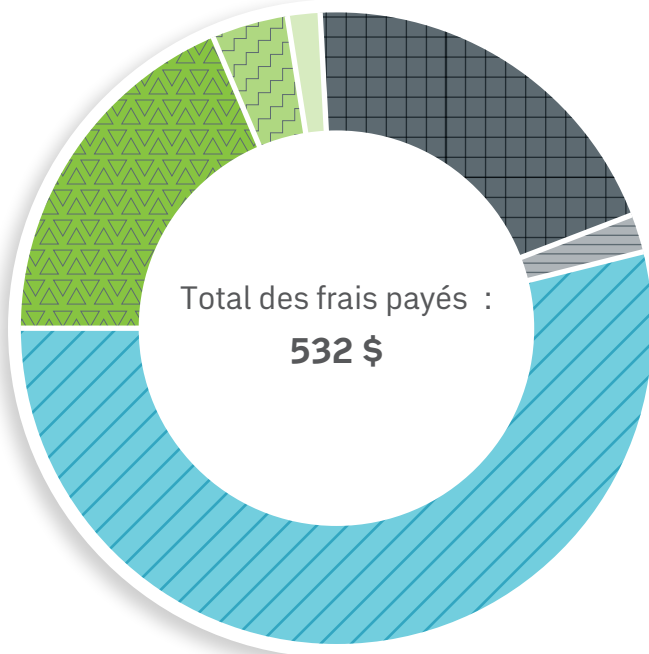
### TAUX DE RENDEMENT PERSONNEL

Année dernière  
5,51 %




Depuis l'ouverture de votre compte en 2014  
13,09 %

\* La « valeur » désigne la valeur marchande. La valeur marchande est le prix auquel un placement peut être vendu sur le marché libre à un moment donné. S'il n'existe pas de marché actif pour un placement, nous avons estimé sa valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer de manière raisonnable la valeur marchande, nous avons exclu ce placement du calcul de votre rendement. La valeur marchande d'un fonds d'investissement représente sa « valeur liquidative ». Elle est habituellement calculée par des gestionnaires de fonds de placement une fois par jour.



## FRAIS ANNUELS




### Frais généraux couvrant l'établissement, l'administration et la surveillance de votre compte

 Frais d'administration pour l'ouverture de votre compte REER <sup>1</sup> .....	100 \$
 Frais pour le transfert de vos fonds vers d'autres institutions .....	20 \$
 Frais de fiduciaire <sup>1</sup> versés au conseil qui veille à ce que votre conseiller respecte les règles gouvernementales ....	10 \$

### Frais pour des opérations particulières que vous avez effectuées

 Commission d'acquisition initiale pour nos conseils dans le choix des produits appropriés .....	106 \$
 Frais de substitution pour le transfert de vos fonds vers des produits différents .....	10 \$

### Paiements que nous avons reçus pour vous guider et vous conseiller de façon continue

 Commission de suivi pour la prestation de conseils et de recommandations continus .....	<b>286 \$</b>
---	---------------

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Le présent document n'est pas une facture. Vous avez payé ces sommes au moment de l'achat de placements ou lors de retraits directs de votre compte. Les frais sont imputés dans la devise du compte.

<sup>1</sup> Les frais associés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et aux fiduciaires sont versés à un conseil qui surveille la société de placement.

L'aperçu pour chaque fonds contient de plus amples renseignements sur les frais de gestion et les autres frais liés aux fonds d'investissement. Pour obtenir de plus amples informations ou un exemplaire de l'aperçu d'un fonds, adressez-vous à votre conseiller en services financiers ou au gestionnaire du fonds.

Les renseignements contenus dans le présent rapport ne devraient pas être utilisés à des fins fiscales.

## VOTRE TAUX DE RENDEMENT TOTAL PERSONNEL

- **Au cours de la dernière année**, votre taux de rendement personnel s'est établi à **5,51 %**
- **Depuis que vous avez ouvert votre compte**, votre rendement annuel a été de **13,09 %**

Année dernière	3 dernières années	5 dernières années	10 dernières années	Depuis l'ouverture de votre compte en 2014
5,51 %	10,89 %	12,07 %	s.o.	13,09 %

Le tableau ci-dessus indique votre taux de rendement total personnel, après déduction des frais, pour différentes périodes (se terminant toutes le 31 décembre 2021). Votre taux de rendement personnel est calculé à l'aide de la méthode du « rendement pondéré en fonction du capital », qui tient compte du moment auquel vos dépôts et vos retraits sont effectués.

La méthode du rendement pondéré en fonction du capital tient également compte du total des gains et des pertes en capital réalisés et non réalisés de vos placements, plus le revenu tiré des placements. Vos rendements traduisent la combinaison des placements et le niveau de risque de votre compte.

### **Voulez-vous des conseils pour obtenir les meilleurs résultats possibles?**

Voici quelques mesures que vous pouvez adopter pour mieux comprendre vos rendements :

- Envisagez d'établir un objectif concret pour ce compte.
- Si vous ne l'avez pas déjà fait, élaborer un plan financier.
- Évaluez régulièrement le niveau de risque que vous pouvez tolérer.
- Assurez-vous de comprendre les frais que vous payez.

### **Communiquez avec votre conseiller pour en savoir plus**

Vous pouvez obtenir des conseils professionnels de votre conseiller pour adopter ces mesures.

Votre conseiller peut aussi vous aider à déterminer si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs financiers.

---

Écrivez à votre conseiller ou appelez-le :  
rsloan@yourcompany.ca  
555-123-4567

Votre courtier en placements est :

**VOTRE SOCIÉTÉ**

## NOTRE BARÈME ACTUEL DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

[Dans le cadre du rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération, les personnes inscrites sont tenues d'indiquer les frais d'exploitation en vigueur qui pourraient s'appliquer au compte du client. Nous n'affichons pas ce genre de barème dans le présent document modèle.]

Le présent document est fourni à titre indicatif seulement. L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) (i) ne donne pas de conseils ni de recommandations sur un plan d'action à un gestionnaire de fonds de placement ou à un courtier, (ii) n'élabore ni ne propose de solutions pour un gestionnaire de fonds d'investissement ou un courtier, et (iii) n'approuve ni ne soutient toute solution ou ligne de conduite d'un gestionnaire de fonds de placement ou d'un courtier. Chaque gestionnaire de fonds de placement et courtier doit effectuer sa propre analyse approfondie de toute solution proposée ou autre solution, notamment des aspects juridiques, réglementaires, opérationnels, fiscaux, de déclaration, d'expérience client, de réputation, etc. Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas des conseils juridiques. Ils n'établissent aucune obligation juridique pour l'IFIC ou l'un de ses membres et ne peuvent être utilisés à cette fin ni à une fin semblable.

---

**Votre logo**

Coordonnées (adresse courriel, Twitter, LinkedIn, etc.)